

Fiche activité – Projet INTEGRE –

Auteur : Commune de Tumaraa, représentée par M. Cyril TETUANUI

Contact :

Tèl : 602 580

Vini : 70 72 75

Mail : rauana.hart@commune-tumaraa.pf

Site pilote concerné :

Opunohu, Tairapu, Raiatea-Tahaa

Titre de l'activité : Construction d'un « fare pote » à Tehurui, commune associée de TUMARAA dans le cadre de l'accueil des agriculteurs, des pêcheurs, des artisans locaux et des touristes

Descriptif de l'activité :

TEHURUI, Commune associée de TUMARAA, est située à 19 km du centre-ville de UTUROA. Elle compte 417 habitants et la population de 15 ans ou plus « sans emploi » représente près de 63% alors que les « agriculteurs exploitants » représentent 7% et les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » représentent 4%. Elle offre à sa population de vastes espaces verts montagneux mais également cultivables et son lagon est propice au développement économique de l'activité du « Tourisme Nautique ».

Le succès de la destination « Raiatea-Tahaa » et la promotion du « Tourisme Nautique » impacte la fréquentation de la commune associée de TEHURUI.

Aussi, afin de répondre aux besoins de la population locale en matière de développement économique et de préservation de leur environnement naturel dans lequel ils travaillent, le Pays a été sollicité pour construire une darse au PK 19. Cette infrastructure portuaire accueillera les pêcheurs locaux et les plaisanciers de passage.

En parallèle, la municipalité de TUMARAA souhaite construire un « fare pote » ayant pour objectif :

- De réunir en un seul lieu les acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, pêcheurs, artisans, etc.) pour écouler leurs produits et promouvoir leur savoir-faire. Ainsi, il est attendu une promotion des activités du secteur primaire à long terme.
- D'offrir aux touristes, plaisanciers un lieu d'information et d'accueil pour éviter la dégradation des espaces verts avec la mise en place de point de déchets et d'eau mais également de panneaux d'information relative à la faune et à la flore du secteur de TEHURUI mais également à l'histoire de la commune associée TEHURUI et du Mont TOOMARU (Mont le plus élevé de l'île).

CONTRACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP 05,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 06 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Îles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box 0,
Holonio, Pohnpei, 96941 FM,
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Îles Salomon
PO Box 1458
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

1

- De valoriser l'environnement. Il est souhaité d'utiliser des matériaux de constructions locaux. Ce « fare pote » se veut être intégré au paysage et donc éviter de dénaturer les espaces verts aux alentours.
- De mettre à disposition des établissements scolaires de la commune des jardins partagés ayant pour objectif de promouvoir l'agriculture biologique et les produits agricoles locaux.
- De promouvoir le secteur économique primaire à long terme en offrant à la population un lieu destiné à la promotion et à la vente de leurs produits..

Pour mettre en œuvre cette activité, les actions entreprises seront les suivantes :

- **Action 1** : Présentation du projet de construction d'une darse (financé par le Pays) et d'un « fare pote » à la population de TEHURUI. Il s'agit de leur indiquer les objectifs attendus de l'activité à travers l'activité INTEGRE et de présenter les acteurs du projet.
- **Action 2** : Elaboration des plans et du permis de construire du « fare pote ». Les services administratifs territoriaux seront sollicités afin d'établir le permis de construire. Les plans sont déjà établis car le modèle suivi est celui du « fare pote » de l'île de Huahine.
- **Action 3** : Présentation des plans relatifs à la construction du « fare pote » à la population de TEHURUI. Il s'agit d'exposer, à la population et aux acteurs du projet, les aménagements qui seront mis en place pour l'accueil des acteurs économiques et des touristes et les matériaux qui seront privilégiés dans la construction du « fare pote ».
- **Action 4** : Consultation des fournisseurs en matériaux de construction et d'un entrepreneur. Le choix serait porté sur des matériaux locaux.
- **Action 5** : Consultation :
 - o Des services territoriaux afin d'élaborer les panneaux d'information relatif à la faune et la flore de TEHURUI
 - o Du comité TOOHITU (composé des gens de la société civile et consulté par la municipalité en ce qui concerne le patrimoine, l'histoire de la commune) afin d'élaborer les panneaux d'information relatif à l'histoire de TEHURUI et notamment du Mont TOOMARU
 - o Des établissements scolaires afin de définir les espaces qui leurs seront dédiés et les espèces qui y seront cultivés afin de démontrer la biodiversité du territoire
- **Action 6** : Présentation, à la population et aux acteurs du projet, de l'action 3 et Commande des panneaux d'information.
- **Action 7** : Construction et aménagement du « fare pote ». En matière d'aménagement, il s'agit de mettre en place :
 - o Les points déchets et d'eau nécessaires à la population, aux touristes et plaisanciers.
 - o Les panneaux d'information sur la faune et la flore de la commune associée de TEHURUI, sur son histoire et sur le Mont TOOMARU
 - o Les espaces verts dédiés aux jardins partagés
- **Action 8** : Mettre en œuvre une campagne destinée à la promotion du secteur économique primaire à travers l'initiation des jeunes sans emploi à la culture maraîchère, à l'artisanat et à la pêche et au développement d'activités touristiques. Cette campagne serait élaborée en collaboration

avec l'association HOTSU RAU dans le cadre de l'agriculture, l'association TEMARU A'O dans le cadre de la pêche et le service du Tourisme.

Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

R5a : les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par la société civile

R5b : les principes de la gestion intégrée des zones côtières sont assimilés par les institutions des PTOM du Pacifique

R6 : la visibilité du projet INTEGRE est assurée

R7 : Les résultats des projets de GIZC sur les sites pilotes sont capitalisés et valorisés (croise R3 du S1)

R8 : des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes

R9 : la collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée

R12 : les principes de la GIZC sont pris en compte dans les politiques publiques

R13 : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes de gestion sont engagées pour y faire face, de manière intégrée

R14 : l'environnement est valorisé au travers d'aménagements ou du développement d'activités économiques durables ;

R15 : des alternatives économiques durables sont développées par les populations locales en réponse à des pratiques destructrices potentielles ou avérées

R16 : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

La construction d'un « fare pote » à TEHURUI répond aux objectifs généraux que sont le projet à Raiatea- Tahaa :

- *Contribuer à maintenir ou à améliorer la qualité de l'environnement :*
 - o *L'aménagement de l'espace à destination des touristes et de la population locale permettra de préserver le paysage existant*
 - o *L'implication de la population locale, des associations et des services territoriaux permettra de valoriser l'environnement*
- *Contribuer à la bonne gestion des ressources naturelles :*
 - o *La construction du « fare pote » induira une production rationnelle des produits locaux car il sera construit en fonction des besoins de la population de TEHURUI.*
- *Contribuer au développement durable de Raiatea – Tahaa :*
 - o *La construction du « fare pote » doit promouvoir l'activité économique du secteur primaire.*

Partenaires :

Pilote de l'activité : Commune de TUMARAA

Partenaires envisagés :

- La population de TEHURUI et les élus locaux
- Les services du Pays ayant pour rôle d'aider à l'élaboration des panneaux d'information destinés à la population locale et aux visiteurs.
- Le Comité TOOHITU ayant un rôle de rédaction des panneaux d'information relatif à l'histoire de TEHURUI et du Mont TOOMARU.
- L'association HOTU RAU et TEMARU A'O ayant un rôle d'initiation à la culture maraîchère et à la pêche destinée aux jeunes sans emploi. En complément, du rôle d'initiation, ils ont un rôle de prévention sur la préservation des ressources naturelles et notamment des espèces protégées.

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	Action 7	Action 8
1. Personnel	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
2. Déplacement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
3. Equipement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
4. Consommables	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
5. Sous-traitance et prestations externes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100000 xpf pour la publication aux journaux locaux de la consultation	Sans objet	1 millions xpf	10 millions xpf	500000 xpf
5. Autres coûts directs	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Action 4 : Prise en charge par la municipalité.

Action 6 : INTEGRE pourrait prendre en charge la construction des panneaux d'information.

Action 7 : Un co-financement pourrait être sollicité auprès du Pays et de l'Etat dans le cadre du développement économique de la zone TEHURUI. Ce financement serait à hauteur de 80% du coût total.

Action 8 : La CCISM pourrait prendre en charge les formations destinées à la création et à la gestion d'une entreprise.

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1	x									
Action 2		X								
Action 3			x							
Action 4				x						
Action 5				x	x					
Action 6						x	x			
Action 7								x	x	
Action 8										x

Acceptabilité et intégration locale : Cette activité n'a pas encore fait l'objet d'une présentation à la population. L'association de la population, des services territoriaux et de la municipalité à l'élaboration de l'activité, de l'action 1 à 8 et la communication destinée à la population locale et permettront une appropriation locale de l'activité par la population locale.

Bénéfices attendus pour les populations :

Bénéfices attendus	Populations concernées
<i>Production rationalisée des cultures maraîchères et de la pêche</i>	<i>Population de TEHURUI</i>
<i>Conservation du paysage existant</i>	<i>Population locale, les visiteurs</i>
<i>Développement économique du secteur primaire</i>	<i>Population de TEHURUI et la population de l'île de Raiatea</i>
<i>Promotion de la commune associée TEHURUI</i>	<i>Population de TEHURUI, Population de Raiatea et Population de la Polynésie française</i>

Pérennité (si applicable) : L'adhésion de la population, des associations et des services territoriaux à l'activité pérenniseront cette dernière.

La mise en place d'une campagne de promotion du secteur primaire incitant la population sans emploi a développé le secteur pérenniser l'activité.

Si l'organisation de la vie locale autour de l'activité est dynamique alors les usagers, la population auront la volonté de maintenir l'activité qui s'est construit autour de ce projet.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;

2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)